

**M. Berger:** Je remercie le député de sa question. Je dois évidemment convenir que ni la majorité de mes électeurs ni moi-même n'avons autant d'expérience ou d'intérêt dans le secteur pétrolier que lui-même et certains autres députés. La réponse à sa question est non. Évidemment, les consommateurs se préoccupent du prix élevé de l'essence. Quand ils constatent que le prix du baril de pétrole ne cesse de baisser et qu'ils continuent de payer le même prix à la station-service, ils ont raison d'être ennuyés.

Au sujet de la rétroparticipation dont le député a parlé, je pense qu'on oublie souvent, quand on discute les données économiques du secteur pétrolier, quelles étaient les prévisions quant au prix du pétrole au moment où a été inauguré le Programme énergétique national au début des années 80. On nous montrait des prévisions qui, si elles s'étaient réalisées, auraient permis à des sociétés comme Imperial Oil de faire main basse sur toute l'économie canadienne avec les profits qu'elles auraient réalisés à même le pétrole et le gaz. Il était nécessaire de donner au système un certain équilibre. Je crois que d'autres pays ont des dispositions analogues qui prévoient un chiffre encore plus élevé que les 25 p. 100 du Canada. Par conséquent, je ne pense pas que nous ayons fait chez nous quelque chose d'inhabituel par rapport aux normes mondiales.

**M. le vice-président:** Reprise du débat.

**M. Jim Fulton (Skeena):** Monsieur le Président, c'est toujours intéressant de traiter de la politique énergétique des conservateurs, car ceux-ci de toute évidence ont décidé de jouer à la bonne fée. Nous avons ici une liste d'étranges qui correspond aux vœux des conseils d'administration des grandes sociétés pétrolières. Mon collègue, le député de Vancouver—Kingsway et moi avons cotoyés pendant des mois certains députés conservateurs présents aujourd'hui et nous nous sommes battus avec eux contre le projet de loi C-48 et les échappatoires béantes qu'il renfermait. Nous constatons maintenant que les ministériels, constitués maintenant de conservateurs, sont devenus muets tout à coup, car les vœux formulés à l'époque par les grandes sociétés se trouvent maintenant dans le projet de loi C-92. Il vaut la peine de prendre le temps d'examiner tout cela avec attention. Je ne m'arrêterai qu'aux pires énormités pour ne pas ennuyer ceux qui doivent regarder ce débat ou qui en liront la transcription d'ici peu.

● (1620)

Il y a énormément de Canadiens qui ne savent pas quels territoires sont effectivement touchés. Ce sont l'ensemble du Yukon et des Territoires du Nord-ouest, toute la zone de 200 milles au large des côtes et tout l'archipel arctique, toutes les eaux comprises dans ces zones.

Sur ce point, je trouve intéressant, puisque je viens du Nord et que je voyage beaucoup, particulièrement au Yukon, de me remémorer les discours prononcés au fil des ans par Erik du Yukon et d'entendre les députés conservateurs actuels des Territoires du Nord-Ouest qui, au cours de la dernière campagne électorale, clamaient haut et fort qu'il était à peu près temps que le Yukon obtienne le rang et les pouvoirs d'une province. Ils soutenaient qu'il était temps que Western Arctic obtienne de vrais pouvoirs et qu'ils se battaient à Ottawa pour les gagner. Le député d'Eastern Arctic décréait l'ère de Nunavut, il changerait le nom pour Nunavut et obtiendrait de vrais

pouvoirs pour les Inuit et les peuples qui vivent au nord du 60° parallèle.

Ce projet de loi met certainement en veilleuse les promesses des trois députés venus se battre à Ottawa, au Parlement, pour obtenir ce que la plupart, sinon tous, les habitants du Nord désirent, c'est-à-dire un peu d'autonomie pour leur région.

Les députés conservateurs de la dernière législature, je m'en souviens, parlaient d'aider à instituer une caisse du patrimoine où s'accumuleraient les recettes pétrolières, gazières et énergétiques pour le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest, de sorte qu'ils puissent se doter de leur propre université et de leurs propres services grâce à leurs propres sources de revenus. Il n'en est absolument pas question dans la mesure à l'étude.

En fait, il faut écouter tout cela avec l'oreille d'un habitant du Nord pour vraiment comprendre où le nouveau gouvernement veut en venir. Voici comment il définit «terres domaniales»:

Les terres qui appartiennent à Sa Majesté du chef du Canada ou dont elle peut légalement aliéner ou exploiter les ressources naturelles, et qui sont situées a) soit dans le territoire du Yukon, les territoires du Nord-Ouest ou l'île de Sable; b) soit...

Et c'est sur ce point que les habitants de la Colombie-Britannique à l'écoute devraient trouver intéressant d'entendre parler de l'annexion de territoires que les conservateurs dénonçaient il y a cinq ans à la Chambre. Ils la décrivaient comme la plus vaste annexion du siècle, celle des zones sous-marines contiguës à la côte de la Colombie-Britannique, autour des îles Reine-Charlotte, dans l'entrée Dixon, le détroit d'Hécate et le bassin Reine-Charlotte, et à l'ouest de la côte de l'île de Vancouver. Sur la côte est, l'annexion était déjà en bonne voie au large de Terre-Neuve, de l'Île-du-Prince-Édouard, du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse: tout est dans le projet de loi. Ce dernier met la touche finale aux mesures que les sociétés pétrolières réclamaient pour être sûres d'avoir ensuite tout ce qu'elles voudraient.

Nous n'avons qu'à examiner certaines des échappatoires béantes du projet de loi pour comprendre ce que nous vaut ce projet de loi C-92 en matière énergétique que nous proposent ces grands défenseurs des droits des Canadiens et de la souveraineté du Nord. Mon collègue de Vancouver—Kingsway a évoqué l'article 3 relatif aux droits des autochtones qui se lit comme suit:

Rien dans ce projet de loi ne vient abroger ni violer aucun des titres, droits ou revendications dont jouissaient les peuples autochtones du Canada jusqu'à la promulgation de cette loi.

Nous avons vécu le débat constitutionnel. Et voici que le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. Crombie) vient dire officiellement à la Chambre qu'il existe probablement un titre autochtone en Colombie-Britannique. Nous sommes en train de négocier le règlement de revendications autochtones en souffrance au Yukon, dans l'Ouest et dans l'est de l'Arctique. Rien ne se fait en Colombie-Britannique et, surtout en ce qui concerne les ressources sous-marines, ce projet de loi constitue une tentative d'étouffer quelques-unes des revendications autochtones légitimes non encore négociées ni réglées.

Qu'est-il advenu de ce gouvernement ouvert qui devait négocier tranquillement avec l'administration du Yukon et des